

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**11 JUILLET 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Adhésion à l'Association  
Nationale des Maires  
des stations classées et  
des communes  
touristiques**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 juillet 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 12 juillet 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON\*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL\*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUS

\*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

**Était absente :**

Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Madame TÉA

**OBJET** : ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'attractivité d'un territoire est aujourd'hui un volet essentiel de son développement économique et passe par un maillage très structuré du réseau touristique. Aux côtés d'Offices de tourisme de France, la Fédération nationale, les comités régionaux et départementaux du tourisme permettent à chaque commune d'optimiser la valorisation de son patrimoine. Saint-Germain-en-Laye s'inscrit dans ce réseau au travers de son Office de tourisme et profite de leur visibilité.

La Ville a été classée par ailleurs «commune touristique» par un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2011 pour une durée de cinq ans. Ce statut spécifique, gage de qualité offert aux touristes, lui permet de dynamiser ses actions, d'enrichir ses offres et d'attirer de nouveaux publics. C'est un atout indéniable qui constitue une véritable vitrine qualitative au regard de l'activité touristique de la région Île-de-France.

L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT) regroupe la plupart des communes bénéficiant de ce classement. Créée en 1930, elle rassemble près de 1 100 membres qui sont tous une station classée ou à vocation touristique et couvre les différentes zones géographiques : commune urbaine, littoral, montagne, thermal, campagne et outre-mer. Son rôle vis à :

- assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics dont elle est devenue le partenaire privilégié
- aider au développement du potentiel touristique des communes en réalisant des études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques, en créant des liens de solidarité et d'expertise entre les Maires concernés et en défendant les intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Le Conseil d'administration de l'ANMSCCT comprend 45 Maires. Son Président est Monsieur Marc Francina, Député-Maire d'Evian-les-Bains.

Les moyens d'actions de l'Association consistent en des réunions de terrain et des colloques portant sur les différents thèmes intéressant les communes touristiques, la présence sur certains salons professionnels, la participation aux travaux du Conseil National du tourisme et d'Atout France.

Les intérêts de l'adhésion pour la Ville sont multiples :

- accéder à tous les documents proposés par l'association (fiches techniques, textes de lois, guides spécifiques, comptes-rendus d'assemblées générales),
- participer à un certain nombre de commissions de l'association dont « Patrimoine », « Développement durable », « Technologies du numérique »,
- présenter l'information touristique de Saint-Germain-en-Laye sur le site de l'association.

La cotisation annuelle est proportionnelle au nombre d'habitants de la commune et réajustable chaque année. Pour 2013, elle s'élève à : 1 149 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de Saint-Germain-en-Laye à l'ANMSCCT.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT) et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint.

  
Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines